Le fabricant
ANSELL HEALTHCARE EUROPE N.V.
RIVERSIDE BUSINESS PARK, BLOCK J
BOULEVARD INTERNATIONAL 55
B-1070 BRUSSELS
BELGIUM

déclare sous sa seule responsabilité que l'EPI décrit ci-après :

### AlphaTec® 85-307

Applicable à compter du : [2025/02/07]

EPI destiné à la protection contre les risques de catégorie

EN ISO 374-1:2016

EN388: 2016

EN ISO 374-5



3101A

est en conformité avec les dispositions du règlement (UE) 2016/425 et les normes EN 388:2016 +A1:2018, EN ISO 21420:2020, EN ISO 374-1:2016, EN ISO 374-5:2016 et est identique à l'EPI soumis à l'examen UE de type (Module B, Annexe V du règlement), en vertu du numéro de certificat 032/2021/1308.03 émis par l'organisme notifié :

CENTEXBEL (0493) TECHNOLOGIEPARK 70 B-9052 ZWIJNAARDE BELGIUM

et est soumis à la procédure établie dans l'Annexe VIII (Module D) du règlement, sous la supervision de l'organisme notifié:"

CENTEXBEL (0493)
TECHNOLOGIEPARK 70
B-9052 ZWIJNAARDE
BELGIUM

Guido Van Duren

**Director - Regulatory affairs** 

Ansell

Lieu: Bruxelles Date: 2025/02/07

Le fabricant
ANSELL HEALTHCARE EUROPE N.V.
RIVERSIDE BUSINESS PARK, BLOCK J
BOULEVARD INTERNATIONAL 55
B-1070 BRUSSELS
BELGIUM

déclare sous sa seule responsabilité que l'EPI décrit ci-après :

# AlphaTec<sup>®</sup> 85-307

Applicable à compter du : [2023/12/20] et jusqu'à: [2025/02/06]

EPI destiné à la protection contre les risques de catégorie

EN388: 2016

EN ISO 374-1:2016 Type B

EN ISO 374-5 VIRUS

3101A

est en conformité avec les dispositions du règlement (UE) 2016/425 et les normes EN 388:2016 +A1:2018, EN ISO 21420:2020, EN ISO 374-1:2016, EN ISO 374-5:2016 et est identique à l'EPI soumis à l'examen UE de type (Module B, Annexe V du règlement), en vertu du numéro de certificat 032/2021/1308.02 émis par l'organisme notifié :

CENTEXBEL (0493) TECHNOLOGIEPARK 70 B-9052 ZWIJNAARDE BELGIUM

et doit se soumettre à la procédure établie dans l'Annexe VII (Module C2) du Règlement, sous la supervision de l'organisme notifié :

CENTEXBEL (0493)
TECHNOLOGIEPARK 70
B-9052 ZWIJNAARDE
BELGIUM

Guido Van Duren

Star On

**Director - Regulatory affairs** 

Ansell

Lieu : Bruxelles Date : 2023/02/20

Le fabricant ANSELL HEALTHCARE EUROPE N.V. RIVERSIDE BUSINESS PARK, BLOCK J **BOULEVARD INTERNATIONAL 55 B-1070 BRUSSELS BELGIUM** 

déclare sous sa seule responsabilité que l'EPI décrit ci-après :

### AlphaTec® 85-307

Applicable à compter du : [2021/12/02] et jusqu'à: [2023/12/19]

EPI destiné à la protection contre les risques de catégorie

Ш

EN388: 2016







3101A

est en conformité avec les dispositions du règlement (UE) 2016/425 et les normes EN 388:2016 +A1:2018, EN ISO 21420:2020, EN ISO 374-1:2016, EN ISO 374-5:2016 et est identique à l'EPI soumis à l'examen UE de type (Module B, Annexe V du règlement), en vertu du numéro de certificat 032/2021/1308 émis par l'organisme notifié :

> **CENTEXBEL (0493) TECHNOLOGIEPARK 70 B-9052 ZWIJNAARDE BELGIUM**

et doit se soumettre à la procédure établie dans l'Annexe VII (Module C2) du Règlement, sous la supervision de l'organisme notifié :

> CENTEXBEL (0493) **TECHNOLOGIEPARK 70 B-9052 ZWIJNAARDE BELGIUM**

Guido Van Duren

**Director - Regulatory affairs** 

Ansell

Lieu: Bruxelles Date: 2021/12/02

Le fabricant
ANSELL HEALTHCARE EUROPE N.V.
RIVERSIDE BUSINESS PARK, BLOCK J
BOULEVARD INTERNATIONAL 55
B-1070 BRUSSELS
BELGIUM

déclare sous sa seule responsabilité que l'EPI décrit ci-après :

## AlphaTec® 85-307

Applicable à compter du : [2021/01/12] et jusqu'à: [2021/12/01]

EPI destiné à la protection contre les risques de catégorie









est en conformité avec les dispositions du règlement (UE) 2016/425 et les normes EN ISO 374-1:2016, EN ISO 374-5:2016, EN 388:2016, EN 420:2003 + A1:2009 et est identique à l'EPI soumis à l'examen UE de type (Module B, Annexe V du règlement), en vertu du numéro de certificat 032/2019/0665.03 émis par l'organisme notifié :

CENTEXBEL (0493) TECHNOLOGIEPARK 70 B-9052 ZWIJNAARDE BELGIUM

et doit se soumettre à la procédure établie dans l'Annexe VII (Module C2) du Règlement, sous la supervision de l'organisme notifié :

CENTEXBEL (0493) TECHNOLOGIEPARK 70 B-9052 ZWIJNAARDE BELGIUM

Guido Van Duren

Director - Regulatory affairs

Ansell

Lieu : Bruxelles Date : 2021/01/12

Le fabricant
ANSELL HEALTHCARE EUROPE N.V.
RIVERSIDE BUSINESS PARK, BLOCK J
BOULEVARD INTERNATIONAL 55
B-1070 BRUSSELS
BELGIUM

déclare sous sa seule responsabilité que l'EPI décrit ci-après :

### AlphaTec® 85-307

Applicable jusqu'au : [2021/01/11]

EPI destiné à la protection contre les risques de catégorie



**AMP** 



EN 388

3101A

est en conformité avec les dispositions du règlement (UE) 2016/425 et les normes EN ISO 374-1:2016, EN ISO 374-5:2016, EN 388:2016, EN 420:2003 + A1:2009 et est identique à l'EPI soumis à l'examen UE de type (Module B, Annexe V du règlement), en vertu du numéro de certificat 032/2019/0665.02 émis par l'organisme notifié :

CENTEXBEL (0493) TECHNOLOGIEPARK 70 B-9052 ZWIJNAARDE BELGIUM

et doit se soumettre à la procédure établie dans l'Annexe VII (Module C2) du Règlement, sous la supervision de l'organisme notifié :

CENTEXBEL (0493) TECHNOLOGIEPARK 70 B-9052 ZWIJNAARDE BELGIUM

Guido Van Duren

**Director - Regulatory affairs** 

Ansell

Lieu : Bruxelles Date : 2020/11/16